

LE CANADIEN NATIONAL

LA FABRICATION DU MATÉRIEL ROULANT

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais essayer de demander des renseignements au ministre d'État à l'Expansion économique régionale qui a certainement discuté de ce problème avec son collègue le ministre des Transports. Quelles sont les intentions du CN à propos de la fabrication de son matériel roulant? Cela intéresse beaucoup les usines Hawker-Siddeley de Trenton, en Nouvelle-Écosse, une usine de Montréal et une usine de Hamilton. Des milliers de travailleurs se posent des questions à ce sujet.

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député sait bien que le Canadien National relève pas du ministre de l'Industrie et du Commerce ni du MEER. Je lui conseille de poser sa question à mon collègue le ministre des Transports.

M. MacKay: Je croyais que le ministre le saurait, du fait qu'un très grand nombre d'emplois sont en jeu.

LES ACIÉRIES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre à propos d'une autre situation qui est une source de problèmes en Nouvelle-Écosse. Le vice-premier ministre a déclaré dernièrement qu'une aciérie pouvant créer 1,000 emplois pourrait s'établir dans sa circonscription. Comme le ministre le sait, une autre usine a fermé ses portes pas loin de là. Il s'agit de l'usine Hawker-Siddeley qui peut créer les emplois que le vice-premier ministre espérait créer dans sa circonscription. Est-ce un programme officiel, un projet du ministère ou un nouveau subterfuge politique du vice-premier ministre?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député n'ignore pas que le vice-premier ministre a consacré la majeure partie de sa vie adulte à la création d'emplois pour les habitants de cette région. Plusieurs projets importants visant à créer des emplois dans cette région sont en voie de réalisation.

* * *

LES PÊCHES

LA MENACE D'ABORDER DES PHOQUIERS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Elle n'est pas hypothétique, car un groupe appelé la Sea Shepherd Conservation Society, propriétaire du chalutier réaménagé Sea Shepherd, rôde près de Saint-Jean (T.-N.) et menace d'aborder les trois phoquiers qui projettent de se rendre aux bancs de glace d'ici quelques jours.

Questions orales

Quelle mesure le ministre prendra-t-il en vertu de la loi sur les pêcheries pour protéger ces trois navires à bord desquels se trouvent des Canadiens? A-t-il l'intention de demander l'aide de la garde côtière ou de la marine pour empêcher cette collision préméditée avec les phoquiers canadiens? Il sait que ce navire a déjà fait couler trois baleiniers.

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): De toute évidence, madame le Président, aucun Canadien ne devrait empêcher ses concitoyens de pratiquer un métier qui n'est pas illégal, que ce soit la pêche, la chasse aux phoques ou n'importe quel autre. Si un petit groupe comme celui qui est à bord du Sea Shepherd essaye d'empêcher d'autres Canadiens d'exercer leur métier, mon collègue, le ministre de la Justice, sera saisi de l'affaire.

Tout groupe qui veut imposer sa volonté à d'autres Canadiens fait preuve d'une tyrannie tout à fait inacceptable.

ON DEMANDE DE FOURNIR UNE ESCORTE AUX PHOQUIERS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre demandera-t-il à sa propre flotte ou aux Forces armées d'escorter ces trois navires, afin qu'ils puissent quitter le port et se diriger vers les bancs de glace sans crainte d'être harcelés ou abordés?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, la navigation maritime est régie par les règlements du ministère des Transports et de mon ministère. Nous pouvons aussi demander au ministère de la Défense nationale de nous prêter main-forte. A l'heure actuelle, un groupe interministériel surveille la situation. Je suis fort aise que le député pense comme moi que nous ne pouvons laisser personne en empêcher d'autres de pratiquer légalement leur métier.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'APPLICATION DE LA LOI AUX SALAIRES GAGNÉS DANS LES RÉSERVES INDIENNES

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Les Mohawks de la baie de Quinté avaient l'intention de faire déblayer et préparer un terrain en vue d'y planter 28,000 arbres. Ces travaux seront effectués sur la réserve dans le cadre du programme de reboisement du service canadien des forêts. En vertu de ce programme, les salaires de ces travailleurs seront complétés par des prestations d'assurance-chômage.

Ce projet est actuellement suspendu jusqu'à ce qu'une décision officielle soit rendue sur la question de savoir si les salaires versés aux travailleurs seront imposables. Le ministre voudrait-il nous dire si les salaires versés à ces autochtones, travaillant sur des terres appartenant à la réserve, seront effectivement imposables, et quand nous pouvons nous attendre à ce qu'une décision soit rendue à ce sujet?